



**Communiqué**  
**FNUJA**  
**01 Juillet 2021**

**AVOCATS EN DANGER**  
**Situation de**  
**Me ABDERRAOUF**

**La FNUJA s'inquiète de la situation préoccupante de notre confrère algérien Maître Arslane ABDERRAOUF, avocat au Barreau de TEBESSA et membre du collectif de la défense des détenus d'opinion.**

Le 26 mai 2021, Maître ABDERRAOUF a été arrêté, mis en examen et incarcéré par le juge d'instruction officiant près le Tribunal de TEBESSA.

**Son interpellation est intervenue alors qu'il consultait le dossier d'un client, militant des droits de l'Homme, soupçonné d'être membre du RACHAD, mouvement politique algérien luttant pour l'instauration d'un État de droit, récemment qualifié par l'État algérien d'organisation terroriste.**

Maître ABDERRAOUF est aujourd'hui poursuivi des chefs « d'actes de propagande, de publication de fausses informations de nature à nuire à l'intérêt national, et d'adhésion ou participation à un groupe ou une organisation reconnue comme terroriste », ce dont il se défend avec fermeté. A ce titre il encourt une peine de 23 années d'emprisonnement.

L'Ordre des Avocats de TEBESSA, l'Ordre National des Barreaux en ALGERIE et l'Union Nationale des Ordres des Avocats **se sont mobilisés massivement pour lui exprimer leur soutien et demander sa libération.**

Nos confrères algériens ont largement répondu à l'appel lancé en n'hésitant pas à déserrer les salles d'audience et de nombreux rassemblements se sont tenus dans plusieurs villes du pays.

**La FNUJA alerte quant aux pressions croissantes dont font l'objet les avocats engagés dans la défense des détenus d'opinion et rappelle son attachement aux droits de la défense.**

La FNUJA condamne de telles pratiques qui n'ont pour but que d'intimider les avocats dans l'exercice de leurs fonctions.

**La FNUJA s'associe au communiqué de soutien et de solidarité publié par la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune, lequel exige la libération immédiate de Maître ABDERRAOUF et invite chaque Union de Jeunes Avocats, chaque Barreau, chaque avocat à en faire de même en le signant.**